

RAPPORT DU COMITÉ DE LA PLANIFICATION ACADÉMIQUE PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU SÉNAT DE DÉCEMBRE 2016

À TITRE D'INFORMATION

Rapport d'évaluation et d'exécution final pour la revue du programme de B.Sc.S Orthophonie à l'Université Laurentienne

En accord avec le Processus institutionnel d'assurance de la qualité de l'Université Laurentienne (IQAP), le rapport d'évaluation final a été préparé pour fournir une synthèse de l'évaluation externe et des réponses de l'Université Laurentienne et de son plan d'action. Ledit rapport identifie les forces majeures des programmes, de même que les possibilités d'amélioration et d'enrichissement qui peuvent s'offrir à ceux-ci. Enfin, il établit un ordre de priorité entre les recommandations sélectionnées pour la mise en œuvre.

Le rapport inclut un plan d'exécution assignant des responsabilités diverses. Ce plan identifie aussi tout changement dans l'organisation ou sur le plan des politiques ou de la gouvernance qui serait nécessaire pour répondre aux recommandations, tout en établissant un calendrier d'application de celles-ci.

Sommaire de la revue de programmes en orthophonie

(Le texte ci-dessous comprend des extraits du rapport d'évaluation de Mme Brousseau)

Le programme de B.Sc. en orthophonie ont été soumis à une évaluation externe. Le Comité d'examen, constitué de Mme Anne-Marie Brousseau de l'Université de Toronto, de M. Alain Beaulieu (professeur en philosophie), de M. Simon Laflamme (professeur en sociologie) et de deux représentants du corps étudiant, a procédé à cet exercice le 30 septembre et le 1^{er} octobre 2013. En plus d'avoir rencontré des étudiants, la majorité des membres du corps professoral et la bibliothécaire en chef, les membres du Comité ont visité les installations disponibles, y compris la clinique d'orthophonie.

Les programmes en orthophonie répondent très bien à la mission particulière de l'Université Laurentienne, qui est d'offrir une formation de qualité en français, tant pour les étudiants francophones qu'anglophones. L'Université Laurentienne est le seul établissement en Ontario à offrir des programmes en orthophonie en français, rendant ainsi accessible une formation dans la langue même qui fait l'objet des études et des activités professionnelles. Lesdits programmes permettront certainement de pallier à la pénurie d'orthophonistes et autres pathologistes de la langue dans la communauté francophone du nord de l'Ontario. Ils s'articulent, d'une part, autour d'objectifs d'apprentissage clairs et appropriés, tels que le développement d'une compréhension des aspects cognitifs, linguistiques et sociaux des troubles de langage; d'une sensibilité aux questions d'éthique; et d'une maîtrise soutenue du français. De l'autre, ils développent les compétences spécifiques à la profession. En plus, les objectifs des deux programmes sont en parfaite adéquation avec les attentes liées aux grades universitaires tels que définis par le CVRERO, de l'étendue des connaissances à la capacité professionnelle, y compris les compétences en communication et la connaissance des méthodologies. En d'autres mots, il s'agit bien de programmes exemplaires dans leur conception et leurs objectifs.

Les critères d'admission sont adéquats dans la mesure où ils vérifient que les candidats ont obtenu au préalable une formation minimale et nécessaire en sciences et en langue pour pouvoir progresser dans les deux programmes. Également, bien que la note de passage exigée pour l'admission semble appropriée, elle devrait être surveillée et modifiée au besoin.

Au sujet des programmes, il est souligné que le processus d'accréditation permettra de valider la qualité du programme de maîtrise et de proposer d'éventuelles modifications. Quant au

baccalauréat, il constitue une excellente préparation à la maîtrise en orthophonie de même qu'aux études supérieures dans d'autres domaines. Toutefois, on déplore le fait que le baccalauréat ne puisse mener à une reconnaissance comme aide-orthophoniste. Cette dernière exige une formation pratique de 480 heures, supervisée par un/e orthophoniste, ce que l'Université Laurentienne ne peut présentement offrir vu le nombre infime d'orthophonistes pratiquant à Sudbury. Ainsi, pour ce qui est de stages, la priorité est donnée aux étudiants de la maîtrise.

Les deux programmes sont livrés avec efficacité, compétence et à-propos. Les cours sont bien conçus, fondés sur une littérature pertinente et récente, et ils visent, directement, à développer des compétences précises. Quant aux compétences pratiques, un élément innovateur est au cœur des programmes : la clinique d'orthophonie, extrêmement appréciée des étudiants, qui permet d'une part d'offrir des stages à Sudbury, et, d'autre part, de recueillir des données pour la recherche et de mettre en pratique certaines compétences, tels le diagnostic et l'observation et. Il s'agit ici d'une initiative aussi importante que rentable et son expansion devrait devenir une priorité. L'efficacité des modes d'enseignement est remarquable d'autant plus que les ressources sont limitées : le corps professoral est très réduit, et quant à la clinique, une composante majeure du programme, elle est sous-utilisée. Toutefois, il est important d'améliorer la gestion des cours de façon à ce que la réalité du programme corresponde à sa conception et que la livraison du programme vise effectivement les objectifs d'apprentissage.

Pour ce qui est d'évaluation, les méthodes sont jugées appropriées. Celles-ci visent à vérifier l'acquisition des connaissances (tests et examens) comme l'acquisition des compétences et leur application (travaux écrits, recherches, présentations orales, etc.)

Au regard de ressources, l'évaluation met en évidence deux problèmes. Premièrement, les installations ne sont pas à la hauteur des besoins en pratique et en recherche. Il est surtout question de la clinique qui est dépourvue de salle d'attente, ce qui ne permet pas aux étudiants de faire de l'observation. En second lieu, la situation est très difficile au chapitre des ressources humaines. Le corps professoral est constitué d'un petit groupe de cinq personnes, dont quatre ont une formation en orthophonie; elles sont toutes en processus d'obtention de la permanence, en plus d'être très sollicitées au-delà de leur charge normale d'enseignement. Il faut s'attendre à ce que cet état de choses devienne encore plus difficile à partir de l'an prochain lorsque les enseignantes commenceront à utiliser un congé sabbatique. Ainsi, afin d'assurer l'intégrité des programmes, il est primordial que l'équipe d'enseignement augmente d'au moins une personne pour contribuer à l'enseignement des cours de base ou encore à la supervision des projets de recherche. Idéalement, il s'agirait d'embaucher une professeure clinicienne pour enseigner au baccalauréat et une professeure d'orthophonie pour les deux cycles.

L'Université Laurentienne a fourni au comité des données très lacunaires concernant les mesures de rendement. Il n'y a pas eu non plus de données sur le taux de rétention au premier cycle, la durée des études menant au diplôme, ni tout autre indicateur permettant de mesurer le rendement. C'est le cas également de données concernant la satisfaction à l'égard des cours. Le manque d'informations à ces égards ne permet pas d'apprécier la qualité de l'enseignement et des cours de façon régulière. Il semble au comité très important que l'Université développe, collige et communique les informations relatives aux indicateurs de qualité, y compris les évaluations de cours, le tout dans l'intérêt de la qualité des programmes ainsi que pour permettre aux prochains examinateurs externes de mieux juger de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage. Malgré cette lacune, on constate qu'il n'y a pas de problème au niveau de la rétention au sein des programmes, et le taux de placement des finissantes de la maîtrise est considérable. Le programme de baccalauréat, quant à lui, témoigne déjà d'une bonne réputation en dehors de Sudbury. En dépit du corps professoral limité, mais dont la qualité ne fait aucun doute, il n'est pas surprenant que la satisfaction des étudiants soit très élevée pour les deux programmes.

Les deux programmes ont été transférés à la Faculté des sciences de la santé, une excellente initiative qui devrait bonifier la formation. Déjà, certains changements aux programmes sont prévus

pour que ceux-ci, entre autres, bénéficient de l'interprofessionnalisme ou du développement du réseautage. Dans le même ordre d'idées, les nouvelles installations qui hébergeront l'orthophonie devraient régler les actuels problèmes de locaux et de matériel.

En dernier lieu, le comité constate que le climat général est excellent. Les étudiants, ayant un sentiment d'appartenance au programme, déplorent toutefois l'absence d'une structure ou d'un lieu de convergence propre aux étudiants du programme. Il est donc recommandé de faciliter la création d'un conseil d'étudiant réunissant la clientèle étudiante des deux cycles en orthophonie.

En conclusion, le Comité juge très favorablement les deux programmes en orthophonie à l'Université Laurentienne. Somme toute, ils peuvent faire la fierté de l'Université qui, quant à elle, devrait considérer la possibilité d'investir davantage dans les ressources (humaines et matérielles).

Forces

- Les programmes sont bien conçus, bien structurés et s'articulent autour d'objectifs d'apprentissage clairs et appropriés, qui prennent en compte la dimension hybride de la discipline (scientifique et professionnelle) et qui s'alignent directement sur les attentes liées aux grades universitaires, définis par le CVRERO.
- Les programmes répondent à un besoin réel des communautés, offrant la seule formation de ce genre en français sur le territoire ontarien.
- L'équipe professorale est jeune et dynamique, impliquée et dévouée, et apporte un bagage complémentaire de recherche et d'expérience professionnelle assurant un enseignement de qualité et une supervision exceptionnelle de la clientèle étudiante.

Faiblesses

- Le décalage important entre la conception du programme et sa livraison; l'offre des cours n'est pas suffisamment planifiée ou, si elle l'est, n'est pas communiquée clairement aux étudiants et étudiantes.
- Les installations ne sont pas à la hauteur des besoins en pratique et en recherche; p.ex. la clinique n'a pas de salle d'attente, et elle ne permet pas l'observation par les étudiants ni ne fournit un environnement optimal pour la tenue des séances;
- Les ressources humaines restreintes : cinq personnes, dont quatre avec formation en orthophonie, jeunes diplômées d'un doctorat et en processus d'obtention de la permanence.

Sommaire des recommandations de l'évaluation externe (E), des réponses de l'unité (U) et des réponses du doyen (D)

A) Recommandations concernant les programmes

E1. Il est recommandé de revoir annuellement les conditions d'admission en fonction de la demande et des ressources. La note de passage exigée pour l'admission semble appropriée, mais demanderait d'être surveillée et possiblement modifiée à la hausse.

U1. L'unité est d'accord avec l'évaluatrice externe concernant les critères d'admission et il est compris qu'elle va revoir les critères d'admission de façon annuelle selon les demandes et les ressources.

D1. Je suis du même avis.

E2. Il est recommandé de mieux planifier l'offre des cours de façon à garantir une réelle progression dans les apprentissages, soit, concrètement, de :

- planifier l'offre de cours sur un cycle de deux ans, en tenant compte des cours offerts en alternance, des congés sabbatiques, etc., mais surtout en tenant compte de la qualité de la formation;
- créer une structure de concertation entre les trois unités responsables de cours (Études françaises, Orthophonie, Psychologie) permettant une offre conjointe qui garantisse le meilleur accès possible aux cours;
- communiquer l'offre des cours des cycles à venir aux étudiantes et étudiants – préférablement sur une page web – suffisamment à l'avance pour permettre à ceux-ci de progresser adéquatement dans le programme sans retarder l'obtention de leur diplôme.

U2. De gros efforts se font pour coordonner entre les 3 unités avec un certain niveau de succès. Le devis de modèle d'année propédeutique semble présenter plus d'obstacles à cause d'une séquence arbitraire. Le défi est de soit s'inscrire à une année propédeutique et de pouvoir accéder à la maîtrise l'année suivante, ou de suivre tous les cours en quatre ans comme le font les étudiants au baccalauréat.

La communication des cours est déjà faite en ligne. Avec l'appui du secrétaire général et du service d'informatique l'unité affichera ces renseignements sur notre page web l'année qui précède le changement d'horaire prévu.

D2. Je comprends les défis et, à présent, je ne vois pas d'autres problèmes, mais je crois que l'unité réussit à s'ajuster compte tenu des défis existants.

Éventuellement, l'appui du secrétaire général et du service d'informatique fera qu'avoir tous les cours sur une page web sera possible.

E3. Il est recommandé de reconsidérer la possibilité d'inclure des stages dans le baccalauréat pour former des aides-orthophonistes dès que les conditions nécessaires à la supervision seront atteintes.

U3. La communauté et l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario ont découragé cette pratique. L'unité préfère que les étudiants intéressés à devenir qualifiés par le Communication Disorders Assistants Association of Canada [CDAAC] en vue de détenir le titre d'aide-orthophoniste puissent le faire sur une base individuelle.

D3. Je comprends la situation présente où il existe peu d'opportunités pour les stages au deuxième cycle. Par contre, une fois qu'il y aura une base bien établie, j'encouragerai également les stages au premier cycle pour former des aides-orthophonistes.

B) Recommandations concernant les ressources

E4. Il est recommandé d'embaucher une professeure-clinicienne (détentrice d'une maîtrise) et, si possible, une professeure d'orthophonie (détentrice d'un doctorat). Les programmes d'orthophonie sont déjà un fleuron de l'Université Laurentienne qui peuvent contribuer encore plus à sa spécificité. Ils méritent d'être soutenus par des ressources adéquates, un investissement qui ne saurait que profiter à l'institution.

U4. L'unité est d'accord avec cette recommandation. La maîtrise nécessite plus d'orthophonistes pour assurer sur place tous les stages nécessaires. Une salle à la Clinique en orthophonie est maintenant disponible. Des défis demeurent [ex. corps professoral, secrétariat, clinicienne,

budget opérationnel, budget pour de l'équipement]. À l'heure actuelle, les salles d'observation dans leur état actuel ne fournissent pas un environnement optimal pour la tenue et l'observation de séances.

D4. Je suis du même avis que l'évaluatrice et je sympathise avec l'unité, au moment de la rédaction du rapport. Par contre, actuellement, de nombreux changements se sont matérialisés vers un progrès important.

E5. Il est recommandé de faire du développement de la clinique une priorité, pour répondre plus adéquatement aux besoins de formation pratique et aux besoins de la communauté.

U5. Les membres de l'unité sont d'accord avec le besoin de mettre en priorité le développement d'une clinique spécifique à l'orthophonie. Pour des raisons multiples (c.-à-d. difficulté à trouver des stages liés à des populations spécifiques, la pénurie d'orthophonistes dans la région de Sudbury, promotion de la profession, etc.). Cette priorité est déjà en voie de développement au sein de la Faculté des écoles professionnelles en ce qui concerne l'espace pour la clinique. Au début de l'année 2014, l'appui de personnel et financier était insuffisant pour assurer des heures actuelles cliniques. Parmi les nécessités, voici des priorités : une secrétaire à temps plein, l'embauche d'une clinicienne à temps partiel, un budget opérationnel, des fonds spéciaux pour l'achat d'équipement spécialisé, le réaménagement de la salle, les salles d'observation qui, dans leur état actuel, ne sont pas un environnement propice à la recherche et à l'observation des séances.

D5. Les membres de l'unité sont d'accord avec le besoin de mettre en priorité le développement d'une clinique spécifique à l'orthophonie. L'appui de personnel et financier fut tardif, mais tout de même réussi. Les embauches sont déjà en voie de se concrétiser. Depuis l'été 2014, l'espace pour la clinique est disponible. La majorité des nécessités fut adressée : une secrétaire à temps plein, l'embauche d'une clinicienne à temps partiel (un jour par semaine), un budget opérationnel, des fonds spéciaux pour l'achat d'équipement spécialisé, le réaménagement des locaux et des salles d'observation.

C) Recommandations concernant l'administration

E6. Dans l'intérêt de la qualité des programmes et pour permettre aux futurs examinateurs externes de mieux juger de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, il est recommandé que l'institution développe, collige et communique les informations concernant les indicateurs de qualité, incluant les évaluations de cours (tout en conservant l'anonymat).

U6. Le doyen reçoit une copie de toutes les évaluations de cours et en fait référence lors des évaluations annuelles des membres. Lorsque le Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens en audiologie et en orthophonie [CAPUC-OA] l'exige, les membres du corps professoral ont toujours fourni une copie de toutes les évaluations de cours.

D6. Je suis du même avis que l'unité, mais j'apprécie les commentaires de l'évaluatrice. Il y aurait peut-être moyen d'améliorer notre système.

E7. Il est recommandé de prendre en considération les rapports qui seront soumis aux fins du processus d'accréditation pour enrichir et nuancer la présente évaluation.

U7. L'unité a l'intention de prêter attention aux recommandations pour enrichir les programmes de baccalauréat et de maîtrise ès sciences de la santé [orthophonie].

D7. Je suis du même avis que l'évaluatrice.

E8. Il est recommandé de faciliter la création d'un conseil étudiant francophone réunissant la clientèle étudiante des deux cycles en orthophonie.

U8. Le club d'orthophonie fut créé en 2010. Chaque année, le club d'orthophonie procède à l'élection d'un président, d'une secrétaire, d'une trésorière et compte parmi son comité exécutif un représentant étudiant de chaque niveau d'études, de la 1^{re} à la 4^e année du baccalauréat. Les étudiants participent à de nombreuses activités de promotion au cours de l'année, y compris les journées de l'AGE et les portes ouvertes [novembre].

D8. Je suis certain que le club d'orthophonie sera bien géré. L'unité sera encouragée à créer un lien important entre les deux programmes.

Recommandations déjà mises en oeuvre

1. Que le développement de la clinique devienne une priorité pour pouvoir répondre plus adéquatement aux besoins de formation pratique et aux besoins de la communauté.
2. Que l'établissement développe, collige et communique les informations concernant les indicateurs de qualité, incluant les évaluations de cours (tout en conservant l'anonymat).
3. Que soit facilitée la création d'un conseil étudiant francophone.

Recommandation non sélectionnée pour la mise en oeuvre

1. Qu'une possibilité d'inclure des stages dans le programme de baccalauréat pour former des aides-orthophonistes soit reconsidérée dès que les conditions nécessaires à la supervision seront réunies.

Raison : suivant l'avis de la communauté et de l'Ordre des audiologistes et des orthophonistes de l'Ontario, l'unité ne donnera pas suite à cette recommandation.

**Plan d'exécution d'assurance de qualité de l'Université Laurentienne
pour le département d'orthophonie**

| Recommandations nécessitant un suivi | Suivi de l'Université Laurentienne | Responsabilité et chronologie |
|---|--|---|
| 1. Que les conditions d'admission en fonction de la demande et des ressources soient examinées annuellement (y compris envisager modification d'une note de passage à la hausse). | L'unité évaluera, chaque année, la pertinence de modifier les conditions d'admission en fonction de la demande et des ressources disponibles. | L'unité, annuellement |
| <p>Suivi 18 mois (unité) - U1. -Les conditions d'admissions au baccalauréat sont les mêmes que les conditions imposées par le bureau des admissions. Les candidats des écoles secondaires de l'Ontario doivent satisfaire aux exigences de l'Université avec des cours de 12^e U/M. La moyenne minimale pour la majorité des cours et de 70 %. L'unité continuera d'évaluer la pertinence de modifier les conditions d'admission sur une base annuelle. Un comité, soit le Comité des études des Programmes d'orthophonie, a été mis sur pied afin d'évaluer les conditions d'admission, la séquence des cours et le curriculum, entre autres.</p> | | |
| 2. Que l'offre des cours soit mieux planifiée de façon à garantir une réelle progression dans l'apprentissage. | L'unité planifiera l'offre de cours de manière coordonnée avec les départements d'études françaises et de psychologie. | L'unité, de manière continue |
| <p>Suivi 18 mois (unité) - U2. - L'offre des cours pour l'année propédeutique fut révisée. L'année propédeutique est maintenant constituée de 10 cours, soit 30 crédits. L'horaire des cours permet aux étudiants de suivre tous les cours pendant une année, sans conflits d'horaire. La séquence des cours pour le baccalauréat fait actuellement face à une révision stratégique afin d'assurer une suite logique à la matière abordée par les cours d'orthophonie. Des formulaires d'orientation ont été créés et sont expédiés aux étudiants pour leur rappeler la séquence des cours, chaque année. Les étudiants peuvent aussi trouver les informations des cours sur le site Web de l'unité. Étant donné que plusieurs cours du baccalauréat sont offerts par d'autres unités (ex. Études françaises, Psychologie), il est parfois difficile d'assurer que tous les cours obligatoires soient offerts pendant une année scolaire en raison de sabbatiques et d'un corps professoral restreint.</p> | | |
| 3. Qu'une professeure-clinicienne (maîtrise) et, si possible, une professeure d'orthophonie (doctorat) soient embauchées. | Afin d'étayer une demande de postes menant à la permanence, l'unité développera un argumentaire basé sur divers scénarios de mise à l'horaire des cours des programmes en orthophonie. | L'unité, au cours de l'année 2015 |
| <p>Suivi 18 mois (unité) - U3. - En septembre 2015, Pascal Lefebvre, Ph. D., s'est joint aux programmes d'orthophonie à titre de professeur agrégé. Toutefois, selon les recommandations du CESO, un 6^e professeur aurait dû être embauché en 2013, ce qui n'a toujours pas été fait. En ce moment, plusieurs cours (30 crédits) sont offerts par des chargés de cours. En raison de la pénurie de professeurs en orthophonie, les projets de recherche en 4^e année sont contingentés à 5 par année afin d'assurer une supervision adéquate (les professeurs doivent aussi diriger les mémoires de 20 étudiants à la maîtrise).</p> | | |
| 4. Que les rapports soumis aux fins du processus d'accréditation soient pris en considération. | L'unité prêtera attention aux recommandations issues du processus d'évaluation pour enrichir les programmes en orthophonie. | L'unité, au cours de la période allouée pour mettre en œuvre les recommandations. |
| <p>Suivi 18 mois (unité) - U4. L'unité prêtera attention aux recommandations issues du processus d'évaluation pour enrichir les programmes en orthophonie.</p> | | |